

**Les professionnels du droit échangent sur les bonnes pratiques pour l’accès à la justice des personnes handicapées**

Plus d'une centaine de professionnels du notariat, du barreau et de la magistrature de différents états européens se sont donné rendez-vous le 21 avril dans le cadre d’un nouvel atelier du projet Just4All, co-financé par le Programme Justice de l'UE (2014-2020), pour partager des bonnes pratiques et des expériences concernant l'accès à la justice des personnes handicapées.

Miguel Angel Cabra de Luna (Docteur en droit, Représentant du CEPES auprès du Comité économique et social européen) a été chargé du discours de bienvenue à l'atelier visant à « garantir l'accès à la justice aux personnes handicapées. Un échange d'expériences », et de présenter le projet Just4All. Dans son intervention il a insisté sur le besoin de renforcer les mesures de la Charte européenne des droits de l'homme et de la Convention sur les droits des personnes handicapées (CDPD) par la formation de toutes et de chacune des professions impliquées dans l'accès à la justice des personnes handicapées.

Après ce discours, la session comprenait quatre parties.

Dans la première, José María Gómez-Riesco Tabernero de Paz (Président du groupe de travail Droit de la famille du Conseil des notariats de l’Union Européenne, CNUE), Almudena Castro-Girona (Présidente de la Commission des droits de l'homme de l'UNIL) et Cristina Noemí Armella (Présidente de l'Union internationale du notariat, UINL) ont échangé sur les bonnes pratiques du notariat et des institutions qu'ils représentent pour l'accès à la justice des personnes handicapées. Les participants ont notamment mis en avant le rôle des notaires dans l'accès à la justice et, plus particulièrement, leur influence en tant que garants du consentement éclairé, l'impact de l'application de la CDPC dans le domaine notarial et l'importance du *Guide de bonnes pratiques notariales en matière de handicap* rédigé par l'Union internationale du notariat.

Dans la deuxième partie, Bonnes pratiques et leçons tirées et développées par le barreau, Panagiotis Perakis (Vice-président du Conseil des barreaux européens, CCBE) a présenté plusieurs exemples de bonnes pratiques du barreau européen, comme l'arrêt de la Cour de justice de l'Union Européenne dans l'affaire C-846/19, ainsi que certaines expériences internationales, et Eva Ribó Fenolos (Coordinatrice du Groupe de travail sur le handicap du Conseil général du Barreau espagnol, CGAE) a souligné la portée du travail de formation conçu par son Groupe de travail en collaboration avec les organismes du secteur du handicap.

La troisième partie, Bonnes pratiques et leçons tirées par la magistrature, a été l’occasion pour Filippo Donatti (Président du Réseau européen des Conseils de la Justice, ENCJ) de mettre sur la table, entre autres sujets, la nécessité de garantir l'accès des personnes handicapées à la carrière judiciaire et les obstacles éventuels que l'utilisation des nouvelles technologies peut représenter pour les personnes handicapées. Pour sa part, Juan Manuel Fernández (Membre du Conseil général du pouvoir judiciaire, CGPJ) a signalé certaines des initiatives menées par le Forum Justice et Handicap pour une protection plus efficace des personnes handicapées, telles que l'introduction du thème du handicap dans la formation des juges et des procureurs, l'élimination des restrictions d’accès pour les personnes handicapées aux carrière judiciaires et de procureur et l'établissement de primes annuelles récompensant le travail accompli en faveur des personnes handicapées.

Au cours de la dernière partie, Ensemble pour l'accès des personnes handicapées à la justice, Ana Peláez Narváez (Vice-présidente de la CEDAW) a traité des obstacles spécifiques rencontrés par les femmes et les filles handicapées pour accéder à la justice et de la nécessité d'inclure la notion de genre dans l'engagement en faveur de l'accès à la justice pour tous ; Eva Pastrana (Conseil de l'Europe) a expliqué le travail accompli par cette institution et sa volonté de continuer à œuvrer pour l'élimination des obstacles par la formation de professionnels du droit ; et Marta Hirsch-Ziemska (Conseillère principale en matière de respect de la Charte européenne des droits fondamentaux du Médiateur européen) a présenté certaines mesures prises par le Médiateur européen en faveur des droits des personnes handicapées.

Le séminaire s'est achevé par un discours de clôture des membres du projet Just4All. Leandro Escudero Atienza, Manager - Professional & Consulting Services Spain de Thomson Reuters, a exprimé sa gratitude et sa satisfaction d'avoir participé à ce projet dont il a mentionné les principaux accomplissements. James Crowe (President of the European Association of Services Providers for Persons with Disabilities, EASPD) a souligné l’admirable travail réalisé par Just4All et a exprimé le souhait qu'il le poursuive à l'avenir. Rafael de Asís a cité certaines des actions qui restent à accomplir pour parvenir à une justice pour toutes et pour tous et a souligné l'importance de la formation pour intégrer la dimension des droits de l'homme dans l'exercice des professions juridiques ainsi que le besoin de diffuser et de promouvoir les bonnes pratiques. Enfin, Miguel Angel Cabra de Luna a souligné le solide engagement des professionnels du notariat, du barreau et de la magistrature aux sein de l'Union Européenne en faveur de l'accès à la justice pour les personnes handicapées.

Ce séminaire a été le dernier d'une série d'ateliers organisés entre janvier et mars 2021 dans le cadre du projet Just4All pour les acteurs juridiques de l'Union Européenne dans le but de réfléchir sur la situation des personnes handicapées en Europe et sur les obstacles qui empêchent leur accès effectif à la justice.

Dirigé par **la Fondation ONCE**, avec la collaboration de **Thomson Reuters**, de l’European Disability Forum (EDF), de l’European Association of Service Providers for Persons with Disabilities (EASPD) et de l'Institut des droits de l'homme "Gregorio Perio Barba" de l'Université Carlos III de Madrid, ce projet vise à promouvoir l'accès des personnes handicapées à la justice par la sensibilisation et la formation des professionnels du droit sur leurs besoins particuliers.